

MOTION SUR L'APARTHEID DE GENRE

En AFGHANISTAN

Depuis son accession au pouvoir par la force au cours de l'été 2021, le régime des Taliban a méthodiquement mis en oeuvre une ségrégation institutionnalisée des femmes. Après l'interdiction faite aux filles d'avoir accès à l'éducation après l'école primaire, l'obligation de se déplacer dans l'espace public accompagnées d'un membre masculin de leur famille, et les multiples restrictions à l'emploi féminin édictées à coups de décrets successifs, le ministère de la Justice de l'autoproclamé Émirat islamique d'Afghanistan a, en août 2024, publié dans son Journal officiel un décret intitulé « Loi en vue de promouvoir la vertu et de prévenir le vice » imposant notamment aux femmes un code vestimentaire dissimulant leur visage et leur corps, mais également leur interdisant de faire entendre leurs voix dans l'espace public.

Malgré cette relégation totale, de nombreuses femmes afghanes de toutes générations continuent chaque jour à braver les interdits en se rendant seules sur leurs lieux de travail, en gérant leurs entreprises, en animant des écoles clandestines, en sortant de chez elles sans se couvrir le visage, et en faisant entendre leurs voix sur les ondes radio.

Interpellées par les autorités, harcelées par les agents de répression du vice et de la promotion de la vertu qui ont investi la voie publique, elles tiennent tête, au péril de leur intégrité physique et morale.

En IRAN

A la suite du décès de Mahsa Amini, étudiante iranienne dans les locaux de la police des moeurs en septembre 2022, des milliers d'Iranien.ne.s sont descendu.e .s. dans les rues du pays pour protester contre les violences des autorités envers les femmes. Inédit, le mouvement Femme, Vie, Liberté a mobilisé toutes les classes sociales et s'est dressé à l'unisson contre un pouvoir qui place les femmes sous le joug de la domination masculine.

L'élection d'un nouveau président considéré comme réformateur à la tête de la république islamique en juillet 2024 n'a ni permis d'ouvrir des espaces de liberté espérés, ni de mettre fin aux humiliations, aux traitements dégradants, aux arrestations sommaires et arbitraires et aux actes de torture infligés aux femmes depuis plus de quatre décennies par les gardiens de la révolution.

Malgré cela, dans la rue, les transports en commun, des femmes courageuses continuent de déjouer le code vestimentaire qu'on leur impose, et exigent le respect de leurs droits. Malgré les actes de torture dénoncés par les organisations internationales, des chants de révolte dont celui de Narges Mohammadi, prix Nobel de la Paix continuent de s'élever de la prison d'Evin.

Le Syndicat de la magistrature :

- dénonce les lois et les systèmes judiciaires ségrégationnistes
- soutient le combat des afghan.e.s et des iranien.ne.s qui luttent contre l'apartheid de genre
- demande aux autorités afghanes et iraniennes d'y mettre un terme